

# A gagner : un séjour & dîner gastronomique au Botanic Sanctuary Antwerp

**Les présentes conditions générales s'appliquent au concours « Séjour & dîner gastronomique au Botanic Sanctuary Antwerp », organisé par Unilever Belgium SA, département Food Solutions, dont le siège social est situé à 1070 Bruxelles (Anderlecht), Boulevard de l'Industrie 9, sous le numéro d'entreprise BE0438.390.312, ci-après dénommé : « Unilever », « Food Solutions », « nous », « notre ».**

## **Article 1 - Généralités**

1. Toute personne naturelle physique habitant en Belgique [et au Luxembourg] peut participer au concours en sa qualité d'employé ou de représentant d'un commerce titulaire d'un numéro de TVA, qui possède un compte sur [unileversolutions.be](https://unileversolutions.be) (nommé ci-après « commerce participant »).
2. Il n'est possible d'effectuer qu'une seule entrée par transaction.
3. Toute personne qui a moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation de son représentant légal pour pouvoir participer au concours.
4. Les collaborateurs et membres du personnel d'Unilever, des points de vente participants et des tiers auxquels Unilever fait appel pour l'élaboration du concours ne peuvent participer au concours.
5. Deux prix seront attribués à deux commerces participants titulaires d'un numéro de TVA.
6. Sont également exclues du concours, toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par Unilever.
7. À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse le contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

## **Article 2 - Données personnelles**

1. Pour participer au concours, on peut être amené à devoir transmettre certaines données personnelles (par exemple nom, prénom, adresse, adresse email, etc).

2. Les participants garantissent que les données qu'ils transmettent sont correctes, à jour et complètes. Unilever n'est pas responsable au cas où les données communiquées par les participants sont inexactes / non actuelles / incomplètes.
3. Les données personnelles qui nous seront transmises seront utilisées par Unilever ou ses tiers désignés pour administrer le concours et pour remettre le prix aux gagnants et - si le consentement est donné - seront également utilisées à des fins marketing et commerciales. Elles seront traitées conformément à la Déclaration Vie Privée de Unilever accessible sur <https://www.unilevernotices.com/privacy-notices/belgium-french.html>.

### **Article 3 - Comment et quand participer?**

1. Le concours débute le 25/08/2026 et se termine le 31/12/2026 à minuit.
2. Déroulement du concours :
  - Le concours est accessible sur le site web via ce lien (<https://www.unileverfoodsolutions.be/fr/inspiration-pour-les-chefs/gagnez-un-sejour-gastronomique-exception.html>) où se trouve le formulaire de concours, ou via le formulaire de concours mis à disposition à cet effet via les médias sociaux (compte Facebook « Unilever Food Solutions België/Belgique »).
  - Les participants doivent remplir leurs réponses aux questions du concours ainsi qu'à une question subsidiaire sur le formulaire, en plus de toutes les autres informations demandées.
  - Le formulaire dûment rempli doit être reçu par Unilever avant le 31/12/2026 à minuit.
  - Si, à tout moment, le participant a des questions sur la manière dont Unilever traite les données personnelles, il peut lire la déclaration de [confidentialité](#) disponible sur le site Web.
3. Les participants ne peuvent participer valablement qu'une seule fois, c'est-à-dire en introduisant leurs données personnelles uniques et avec un seul et même numéro de TVA. Les participations supplémentaires ne seront pas retenues. Un même participant ne peut pas non plus participer avec plusieurs adresses emails, postales, profils Facebook ou profils sur d'autres réseaux sociaux, et/ou avec plusieurs dates de naissance différentes et/ou plusieurs autres données personnelles uniques. Pour cette raison ou pour toute autre raison, Unilever se réserve le droit d'exclure à sa seule discrétion les participations qu'elle estime frauduleuses ou de les limiter à une seule participation valable, sans devoir s'en justifier et sans possibilité d'appel pour le participant exclu.

#### **Article 4 - Gagnants**

1. Les gagnants sont ceux, parmi toutes les participations valables, qui ont correctement répondu aux questions du concours ainsi qu'à la question subsidiaire – ou, à défaut d'une réponse exacte, qui sont les plus proches de la réponse exacte. En cas de pluralité de participations à égale distance de la réponse exacte (ou de plusieurs réponses exactes), le gagnant est désigné en fonction du statut d'engagement du participant vis-à-vis d'Unilever, apprécié à la date de sa participation, selon l'ordre de priorité suivant : (1) client actif ; (2) abonné existant à la newsletter ou aux communications d'Unilever ; (3) personne ayant marqué son accord pour recevoir des communications marketing lors de son inscription ; (4) tout autre participant éligible. Nonobstant le caractère sélectif de ces critères, il est possible qu'il subsiste des gagnants ex aequo. En cas d'ex aequo persistant, les gagnants finaux seront tirés au sort.
2. Les gagnants du concours seront contactés dans les meilleurs délais pour la remise du prix.
3. Si les données personnelles communiquées d'un gagnant s'avèrent incorrectes et le gagnant ne répond pas au contact pris par Unilever, nonobstant le fait que Unilever a fait son mieux possible pour le contacter, Unilever ne sera pas tenu responsable. En cas de refus ou si, pour toute autre raison, le prix n'est pas attribué, il sera automatiquement annulé sans préavis à Unilever.
4. Si un gagnant n'est pas en mesure d'utiliser le prix à la date spécifiée par Unilever, il perdra ses droits sur le prix et le prix restera la propriété d'Unilever.
5. En période de force majeure généralement reconnue, de pandémie, d'épidémie (cf. Covid-19) ou d'autre urgence nationale, les §3 et §4 précédents ne s'appliquent pas. Dans ce cas, Unilever, en étroite consultation avec les gagnants, fera en sorte que les prix soient remis à un moment ultérieur plus approprié (au maximum 3 mois après la fin de la période concernée).
6. Aucune correspondance ne peut être échangée au sujet du présent règlement et du résultat du concours.

#### **Article 5 - Prix**

1. Il y a un total de 2 gagnants, chacun remportant un prix, à savoir un package duo exclusif, comprenant :

- Une nuitée avec petit-déjeuner pour 2 personnes au Botanic Sanctuary Antwerp, hôtel cinq étoiles supérieur
  - Un dîner gastronomique, boissons sélectionnées incluses, pour 2 personnes dans le cadre intime et luxueux du restaurant Sanctus
2. Le séjour et le dîner auront lieu entre le 01/02/2027 et le 31/03/2027 au Botanic Sanctuary Antwerp et au restaurant Sanctus. La nuitée et le dîner doivent avoir lieu à la même date ; il ne s'agit pas de prix distincts. Les gagnants seront contactés par téléphone afin de convenir ensemble d'une date appropriée. Si un gagnant n'est pas en mesure d'utiliser le prix à la date convenue, il perdra ses droits sur le prix et le prix restera la propriété d'Unilever. Tous les prix sont personnels et ne peuvent donc pas être transmis à une autre personne, remplacés ou échangés contre de l'argent.
3. Tous les prix sont personnels et donc incessibles et ne sont ni remplaçables, ni échangeables, ni monnayables.
4. En cas de refus du prix, ou de non-attribution du prix aux gagnants pour d'autres raisons, le prix reviendra à Unilever.
5. Le gagnant reconnaît que les prix peuvent être soumis à des impôts, taxes et/ou cotisations sociales conformément aux lois et règlements applicables, et il est seul responsable du respect de toutes les obligations légales à cet égard.

## Article 6 - Responsabilité et garantie

1. Les participants reconnaissent que la participation au concours se fait entièrement à leurs propres risques. Aucune indemnisation ou autre compensation ne pourra être demandée à Unilever.
2. Si dans le cadre de ce concours, il est demandé de transmettre, uploader, enregistrer ou autrement communiquer une contribution, les participants garantissent que cet envoi / cette contribution ne porte atteinte à aucun droit (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est en aucune façon illicite et ils garantissent Unilever contre toute réclamation de tiers à cet égard.
3. Unilever ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels frais engendrés d'accidents ou, de dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) survenus suite à la participation au présent concours et/ou à l'attribution des prix.
4. Unilever n'est responsable pour aucun dommage direct et/ou indirect en rapport avec le présent concours, y compris concernant (sans y être limité):
- les prix qu'elle distribue;
  - l'adaptation, l'interruption ou la fin du concours et/ou l'adaptation des prix;

- l'utilisation illicite de ses systèmes par un tiers.

5. Dans la mesure où la détermination des gagnants se fait exclusivement sur la base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, de pertes, de retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du site web. Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté d'Unilever, cette dernière n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

#### Article 7 - Droits d'auteur et collaboration

1. Si les participants soumettent/téléchargent ou contribuent quelque chose d'une manière différente, ces soumissions deviennent la propriété d'Unilever. Les participants renoncent complètement à tous leurs droits liés à la soumission, y compris les droits d'auteur. Unilever se réserve le droit d'adapter, réduire, modifier ou supprimer une soumission sans devoir en informer les participants (à l'avance).
2. Les participants accordent à Unilever le droit perpétuel d'utiliser leur soumission indéfiniment, que ce soit sous forme modifiée ou non, pour tous media et sans compensation. Unilever n'est pas obligée de mentionner leur nom.
3. Chaque soumission téléchargée par le participant pourra être utilisée indéfiniment par Unilever, à tout moment, sans qu'une autorisation du participant soit requise et sans devoir l'en informer au préalable ni l'indemniser de quelque manière que ce soit.
4. Les gagnants autorisent automatiquement Unilever à utiliser leur nom et/ou les supports visuels où ils sont représentés (par exemple photos prises lors de la distribution des prix), pour toutes communications liées à cette action, et ce, sans compensation.

#### Article 8 - Droits d'Unilever

1. Unilever se réserve le droit de suspendre ou de résilier à tout moment une participation au concours si de quelque manière que ce soit, elle agit en contradiction avec les présentes conditions ou avec une disposition légale applicable, et ce sans en informer au préalable le participant, et sans qu'Unilever en soit tenu pour responsable.
2. Unilever se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, d'annuler, de suspendre ou de modifier l'action et/ou de changer les prix de l'action si les circonstances l'exigent, sans qu'Unilever en soit responsable.

3. Unilever ne peut contrôler toutes les contributions/soumissions. Dans la mesure où une tierce personne invoque l'illégalité d'une soumission, Unilever se réserve le droit de communiquer le nom et l'adresse du participant à cette tierce personne.

#### Article 9 - Contact

Pour toute question ou commentaire à propos du présent concours, veuillez nous contacter via notre [page de contact](#) ou via [UfsBe.Services@unilever.com](mailto:UfsBe.Services@unilever.com).

#### Article 10 - Divers

1. Les conditions du présent concours peuvent à tout moment être adaptées par Unilever. Nous vous conseillons dès lors de les consulter régulièrement.

2. Les [conditions juridiques d'Unilever](#) et la [Déclaration de Vie Privée Unilever](#) sont applicables à ce concours.

3. La participation à ce concours implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement, y compris des modifications ultérieures nécessaires, par exemple en cas de force majeure. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge. Tous les litiges éventuels découlant de cela ou autrement liés à l'action ou au site Web seront soumis au tribunal compétent de Bruxelles.